

République Française

Département

AIN

Commune de

**VESANCY**

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 01/10/2019

(Convocation 24/09/2019)

**Présents**

**Pierre HOTELLIER (maire), Pierre BATARD (1<sup>er</sup> adjoint), Eliane JONKER (adjoint),  
François BEAUDET (adjoint), Damien GRENIER, Françoise CONSANI, Mark BÜTTNER,**

**Absents excusés : Philippe HOULLEMARE donne procuration à M Pierre HOTELLIER  
Luc VALLIER donne procuration à François BEAUDET**

**Absents : Bernard MUGNIER, Yannick DUPRAZ-DANGE, Alain TEPPE.**

**Désignation d'un secrétaire de séance : Mark BÜTTNER**

**Ouverture de la séance :20H20**

**Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 03/09/2019**

Il est proposé à l'assemblée d'ajouter 1 point supplémentaire concernant le Fonds de concours de la CAPG 2019. **L'assemblée à l'unanimité accepte ce point supplémentaire.**

**Les actes du maire : Pas d'acte**

## **URBANISME**

### **Autorisations d'urbanisme Rapporteur Pierre HOTELLIER**

**PC 00143619B0005** déposé le 08/07/ 2019 pour création d'une maison individuelle avec garage au 14 route de la Vesancière. Sursis à statuer.

**PC 00143618B0001 T demande de transfert du permis accordé le 27/07/2018**, déposée le 25/09/ 2019 pour création d'une maison individuelle avec garage au 14 route de la Vesancière. Avis favorable au transfert.

**PA 00143619B001** déposé le 27/09/2019 pour l'aménagement d'un lotissement sur la partie haute de l'OAP de Bottenay. A l'instruction.

## **TRAVAUX ET PROJETS**

### **- Projet de réhabilitation du château-**

#### **Le point sur l'avancement des travaux. Rapporteur François BEAUDET**

François Beudet présente la progression des travaux.

#### **Financement de la réhabilitation du château/ emprunt Rapporteur Pierre HOTELLIER**

Comme il a été prévu au budget, il est nécessaire de solliciter un prêt relais pour assurer le paiement des entreprises qui travaillent sur le chantier du château en attente des versements des différentes subventions et aides allouées et du retour de TVA.

Il faut prévoir un montant de 400 000 €

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les organismes prêteurs pour qu'ils présentent des propositions.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire les démarches auprès des organismes prêteurs.**

#### **Phase 2 réhabilitation du château Rapporteur Pierre HOTELLIER**

Pour rappel, la phase 1 de réhabilitation du château comprenait :

- 1- La rénovation du couloir rez central de la partie « Maison forte ».
- 2- La réfection et l'aménagement de l'aile Sud-Est (Espace rencontre, salle de réception et locaux annexes).
- 3- L'accessibilité de l'ensemble du château et de la partie annexe (Escalier et ascenseur jusqu'à R+2).

Le plan d'aménagement phase 2 comprend:

- 1- L'aménagement, la réfection et la mise en accessibilité répondant à l'Adap, **de la cour Sud- Est** du château et des abords de la façade Nord-Est. Le projet porte sur une surface d'environ 900 m<sup>2</sup>, incluant le revêtement type enrobé à chaud, résine, une allée principale en pierre naturelle ou pavés ou béton désactivé et une terrasse d'environ 80 m<sup>2</sup> devant la zone de point rencontre.

Les travaux incluront la reprise des réseaux (eaux pluviales, assainissement et électricité) ; l'éclairage, un tableau d'information électronique, la réfection de l'abri préau, la réfection peinture des grilles anciennes.

- 2- la réfection intérieure de la **tour Sud** du château (du rez-de-chaussée jusqu'au R+4).

Escaliers en pierre, revêtement, électricité, aménagement pour visiteurs

- 3- L'installation d'une pompe à chaleur et de puits géothermie en complément de l'installation de chauffage électrique réalisée dans la phase 1 de la réhabilitation du château.

- 4- L'aménagement du parking Nord -Est- vie Quinat

## Estimation et plan de financement prévisionnel

| Coût du projet                   |                | Recettes prévisionnelles                       |              |                |
|----------------------------------|----------------|--|--------------|----------------|
| Nature des dépenses              | Montant HT*    | Nature des recettes                            | Taux         | Montant        |
| Aménagement cour principale      | 90 000         |  |              |                |
| Aménagement parking Nord Est     | 75 000         |  |              |                |
| Restauration intérieure Tour sud | 76 000         |  |              |                |
| Géothermie château               | 90 000         | CAPG Fond de concours 2019                     | 2,99 %       | 9 894          |
|                                  |                | Subvention Région Auvergne-Rhône-Plan ruralité | 22.66%       | 75 000         |
|                                  |                | DETR   | 25%          | 82 750         |
|                                  |                | DRAC   | 10.88%       | 36 000         |
|                                  |                | Autofinancement de la commune                  | 38.47%       | 127 356        |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>331 000</b> | <b>TOTAL</b>                                   | <b>100 %</b> | <b>331 000</b> |

**Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité accepte le projet présenté, valide le plan de financement prévisionnel et autorise le maire à solliciter l'Etat et la Région pour les aides financières.**

### **Proposition ONF coupes de bois pour 2020 Rapporteur François BEAUDET**

L'ONF porte à connaissance de la commune la proposition d'inscription de coupes de bois pour 2020.

Pour information le nouveau plan d'aménagement des forêts de Vesancy est en cours de révision. Il couvrira les années 2019 à 2038. Il sera présenté à la commune pour validation et fera l'objet d'une délibération du conseil municipal.

L'ONF propose :

Parcelle 13 : coupe irrégulière, volume présumé 309 m<sup>3</sup>, vente sur pied avec mise en concurrence

Parcelle 52 : coupe sanitaire conséquence de chablis et de dépérissement, volume présumé 700m<sup>3</sup>, vente sur pied avec mise en concurrence.

D'autre part, l'ONF propose de reporter en 2023 des coupes des parcelles 53 et 54 qui étaient initialement prévues pour 2018.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, accepte les propositions de coupe de bois pour les parcelles 13 et 52 et demande à l'ONF de présenter à la coupe pour 2020 les parcelles 53 et 54.**

## **SOCIAL**

### **-Aide**

La commission d'action sociale s'est réuni le 24 septembre dernier pour étudier la demande d'aide d'un habitant de Vesancy. Cette personne se trouve en situation difficile. Après avoir pris connaissance du dossier les membres de la commission, à l'unanimité, souhaite qu'une aide exceptionnelle de 500 € soit versée à cet administré.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, accepte la proposition de la commission d'action sociale, d'apporter une aide financière exceptionnelle de 500 €.**

### **- Aînés et fin d'année**

Les travaux du château nous obligent cette année à renoncer au traditionnel repas de fin d'année qui réunissait nos aînés.

Cependant la commission d'action sociale souhaite honorer ses aînés en offrant à tous les habitants de Vesancy âgés de 66 ans et plus, un colis pour la fin de l'année. Ce colis sera distribué à l'occasion d'un goûter qui se déroulera le **Samedi 23 novembre 2019 à partir de 15 heures, dans la salle de l'ancienne cure**. Pour ceux et celles qui ne souhaitent ou ne peuvent pas assister au goûter, sur leur demande le colis leur sera porté à domicile par les membres de la commission d'action sociale.

Ainsi , 91 personnes seront concernées.

## **RELATIONS AVEC LA CCPG**

### **- Fonds de concours 2019**

Dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal, la communauté d'agglomération mobilise, dans le cadre d'une logique de solidarité communautaire, plusieurs leviers de financement dont les fonds de concours.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le versement d'un fonds de concours est autorisé sous les conditions suivantes :

- Pays de Gex Agglo participe au financement d'un équipement, hors de ses champs de compétences, réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale
- la commune, bénéficiaire du fond de concours doit assurer, hors subvention, une part de financement au moins égale au montant du fonds de concours reçu.
- les deux collectivités locales doivent prendre une délibération concordante faisant apparaître :
  - . une présentation synthétique du projet,
  - . un plan de financement détaillé mentionnant l'ensemble des financeurs et le montant de chaque subvention obtenue ainsi que le montant du « reste à charge HT » pour la commune
  - . le calendrier de réalisation de l'opération

La Conférence Intercommunale des Maires, qui conformément au PFFS examine et sélectionne les dossiers, s'est réuni le 20 juin 2019 et a sélectionné le projet de la commune de Vesancy.

Au titre de l'année 2019, la CIM a défini les règles suivantes :

- Pays de Gex agglo participe à hauteur de 10% du coût HT des travaux restant à charge de la commune (déduction faite de toutes les subventions et participations reçues).
- Le montant de la Communauté d'agglomération est plafonné à 100 000 €

Descriptif du projet :

L'opération d'aménagement centre bourg consiste à :

- 1- Mettre en accessibilité la cour principale du village desservant la mairie, les deux classes de l'école communale et l'église ( revêtement et cheminement)
- 2- Aménager les infrastructures (réseaux humides, réseaux secs et éclairage) sur la place centrale du village.
- 3- Créer une issue de secours desservant l'école des grands.
- 4- Réaménager la zone de l'ancien préau de l'école, y compris la façade du bâtiment.
- 5- Aménager le parking Nord Est- vie Quinat

Plan de financement prévisionnel:

| Dépenses              |         | Financements           |                     |         |
|-----------------------|---------|------------------------|---------------------|---------|
|                       |         |                        | Type de financement | Montant |
|                       |         | Europe                 |                     |         |
|                       |         | État                   | DETR                | 41 209  |
|                       |         | Région                 | Plan Ruralité       | 37 350  |
| Coût global HT        |         | Département            |                     |         |
| Coût travaux HT       | 177 500 | Pays de Gex Agglo      | Fonds de concours   | 9 894   |
|                       |         | Autres                 |                     |         |
|                       |         | Fonds propres commune  | Reste à charge      | 89 047  |
|                       |         |                        |                     |         |
| Total des dépenses HT | 177 500 | Total des financements |                     | 177 500 |

Calendrier de réalisation de l'opération :

**Commencement des travaux : Dernier trimestre 2019 Fin des travaux : 2020**

**L'assemblée est invitée à délibérer.**

**- Le point sur le dernier conseil communautaire Rapporteur Pierre HOTELLIER**

**Ordre du jour du conseil communautaire du 19/09/2019**

Quelques points traités :

- Attribution 2019 de différents Fonds de concours.
- Projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Ain pour 2019-2025.
- Convention de mandat pour l'aménagement du Relais d'Assistances Maternelles de Collonge.
- Forfait maître d'œuvre Pôle entrepreneuriat.
- Approbation de modification des PLU de Gex et de Divonne-les-Bains.
- Création d'une microcrèche intercommunale à Onex-Acquisition d'un local « les Grands Chênes ».
- Ressourcerie et déchetterie d'Ornex.
- Mise en place d'un Conseil au développement du Pays de Gex.

**- Le point sur les réunions avec la CCPG.**

Tour de table

**DIVERS**

**- Transfert au SIEA de la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie**

**Rapporteur Pierre HOTELLIER**

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energies (CEE) a pour but d'inciter les fournisseurs d'énergies (EDF, Total, Carrefour...) à promouvoir les économies d'énergies. Ils peuvent réaliser eux-mêmes des opérations d'économies d'énergie auprès de leur clients ou acheter des CEE sur le marché auprès des acteurs dits « éligibles ».

Le SIEA a constaté que :

- Le dispositif est peu connu des communes
- Peu de CEE sont à ce jour valorisés
- Les bénéficiaires de la vente des CEE lorsqu'ils sont valorisés, sont réduits et ne sont pas intégrés clairement dans les plans de financements des travaux réalisés dans le cadre de la transition énergétique des bâtiments publics.

Le SIEA, étant au sens du dispositif, un acteur éligible, se propose de collecter et vendre les CEE des établissements publics de l'Ain en garantissant ainsi des prix de ventes deux fois supérieurs à des ventes isolées de par la massification issue des activités en matière de travaux d'éclairage public et de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics.

Ainsi les travaux réalisés actuellement sur le château, nous donnent droit à des CEE notamment pour les travaux d'isolation, d'installation de ventilation et ultérieurement d'installation de pompe à chaleur.

Le SIEA propose une convention de transfert et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) avec la commune pour une durée de 4 ans.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, accepte de confié au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie et autorise la maire à signer la convention.**

#### **-Rapport SIEA éclairage public 2018Rapporteur Pierre HOTELLIER**

Le SIEA a présenté son rapport sur l'éclairage public 2018 résumé comme suit :

Inventaire des installations :

- 136 points lumineux dont 130 au sodium haute pression, 4 sodium basse pression et 2 à Iodure Pour une puissance totale installée de 15 252 W. Contrôle tous les 3ans.
- 7 armoires électriques contrôlées en 2018 dont une seule est conforme celle de la mairie

Proposition de travaux d'investissement

Mettre aux normes les armoires et installation d'horloge astronomique qui optimise le temps d'allumage à 4100 h selon le lever et le coucher du soleil ( 2 500 €TTC/ armoire).

Sur les armoires sur lesquelles il faudrait intervenir 3 sont classées en urgence (2500 € x 3= 7 500 €TTC) et 2 à programmer ( 5 000 €TTC).

Les montants indiqués sont hors subventions du SIEA et n'inclut pas les frais de maîtrise d'œuvre.

Il est possible de demander une étude Avant-Projet-Sommaire qui donnera un coût réel des dépenses qui pourra être inscrit en dépenses sur le budget 2020.

**L'assemblée a bien pris note du rapport présenté par le SIEA et demande la consultation d'un technicien sur place pour renseigner les élus sur les interventions qui seraient nécessaires.**

#### **- Diverses informations**

- Visite du chantier du Château pour les habitants de Vesancy le samedi 19 octobre de 10h00 à 12h00.

- Le dimanche 20 octobre fête ORILAN à Grilly stand de la commune pour distribution des tracts Fondations patrimoine.

- Visite du Sous-préfet le 16 octobre à 11h00.

Prochaines séances 5 novembre- 3 décembre.

Fin de la séance :22H20

Le Maire et Président  
  
 Pierre HOTELLIER  
